



Formation AIPR encadrant

Formation AIPR obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Contexte

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. La formation AIPR concepteur est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour une ou plusieurs personnes par équipe travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers (CACES R372) et de grues auxiliaires de chargement (CACES R390) de véhicule utilisées dans le BTP ou les secteurs connexes. Ce stage de formation AIPR concepteur obligatoire vous permettra d'intégrer et de respecter la réglementation propre à l'intervention à proximité d'un réseau.

Le programme de formation AIPR encadrement et les conditions d'évaluation sont issus de l'arrêté du 15 février 2012.

La durée d'une journée est accessible pour les personnes très expérimentées en matière de réseaux, ou celles qui ont déjà détenu une AIPR. Toutefois, suivre la formation complète de deux jours est vivement recommandé, afin de ne pas se retrouver en difficulté lors du passage du QCM officiel en ligne.

Objectif

- Faire appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux
- Obtenir sa certification AIPR encadrant dite obligatoire

Programme

Module théorique AIPR encadrant

- Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- AIPR du personnel mis à disposition
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux



Module théorique AIPR opérateur

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux
 - selon les caractéristiques des énergie
 - liés aux atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- Compréhension et respect
 - de son environnement
 - des marquages-piquetages
 - des signes avertisseurs et indicateurs
 - des moyens de repérage
 - du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR Encadrant

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Examen AIPR encadrant

Participant

- Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés)
- L'AIPR est obligatoire depuis le 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).
- Recyclage formation AIPR encadrant tous les 5 ans

Prérequis

- Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés)
- L'AIPR est obligatoire depuis le 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).
- Recyclage formation AIPR encadrant tous les 5 ans

Sessions

Nous consulter



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et pratiques
- Etude de cas et mise en situation
- Evaluation formation AIPR concepteur par QCM en ligne encadré par l'Etat

Modalités d'évaluation

- Attestation de compétences « AIPR » (valable 5 ans) ou attestation d'échec.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

Profil des formateurs ou formatrices

35 à 55 ans, diplômé(e) et expérimenté(e) dans le domaine.

Durée de la formation

1 jour (7 heures)

Prix de la formation

Nous consulter